Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro TEB, veuillez visiter :
bacproteb.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac Pro TEB

Préparation des travaux

Session 2016 • Code sujet : **1606 - TE PC 33** • Durée : **4 h 00** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Relevé et état des lieux d'un local à transformer en salle informatique** (4 questions) — **Page 3**
2. **Calcul et répartition du compte prorata** (6 questions) — **Page 6**
3. **Détermination des effectifs et actualisation du planning d'embauche** (7 questions) — **Page 10**
4. **Prévention du risque de chute et préparation du DIUO d'une toiture-terrasse** (5 questions) — **Page 14**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 18**

Sujet officiel (PDF) : https://bacproteb.fr/assets/annales/bac-pro-teb/E3 - Production et communication (option Électronique)/2016/Bac Pro TEB - E3 - Production et communication (option Électronique) - Session 2016 - 2-Sujet.pdf

1. Relevé et état des lieux d’un local à transformer en salle informatique

Dans le cadre de la restructuration d’un lycée, le candidat intervient comme assistant en entreprise d’architecture pour étudier l’aménagement d’un local en salle informatique. Il relève les lieux et décrit les éléments existants concernés par les travaux, dont les menuiseries, les murs, le plafond, le sol et les équipements techniques.

Question 1.1. Sur le document réponse DR1.1, relever les caractéristiques géométriques des parois concernées par les travaux sous la forme d’un plan et d’élévations.

Sur DR1.1, exploiter le quadrillage de 5 mm pour dessiner le plan à une échelle annoncée, puis une élévation pour chaque paroi concernée. Relever sur place la forme du local, les murs, les baies et les éléments fixes avec le télémètre, la pige ou le ruban. Repérer les façades sur le plan et reprendre les mêmes repères sur les élévations. L’échelle et la disposition des vues doivent rendre le relevé lisible et exploitable par un tiers.

Organisation du relevé sur DR1.1



✓ RÉPONSE À RETENIR

Plan et élévations à tracer à l’échelle, selon la géométrie relevée sur place.

Question 1.2. Sur le document réponse DR1.1, effectuer les cotations nécessaires.

Coter le plan avec les dimensions intérieures des parois et les distances des baies aux angles de référence. Sur les élévations, indiquer la largeur et la hauteur de chaque ouverture, les hauteurs d’allège et de linteau lorsqu’elles existent, ainsi que la hauteur sous plafond. Ajouter les unités et distinguer les cotes générales des cotes partielles. Mesurer les valeurs sur place, puis vérifier que les dimensions partielles concordent avec les dimensions d’ensemble.

Repères de cotation sur DR1.1



✓ RÉPONSE À RETENIR

Cotes à relever : parois, ouvertures, positions des baies et hauteurs utiles.

Question 1.3. Sur le document réponse DR1.1, repérer les éléments techniques nécessaires à l'étude, notamment les équipements électriques et de chauffage.

Repérer sur le plan et les élévations les équipements techniques effectivement présents, à leur position relevée, puis leur associer une légende. Vérifier les équipements électriques et informatiques utiles au projet de salle informatique, ainsi que le chauffage. Le sujet prévoit notamment une adaptation électrique et des câblages informatiques, par exemple au moyen de goulottes PVC. Distinguer les équipements existants des installations projetées et ne pas représenter comme présents des éléments qui n'ont pas été observés.

Légende technique à reporter sur le relevé



✓ RÉPONSE À RETENIR

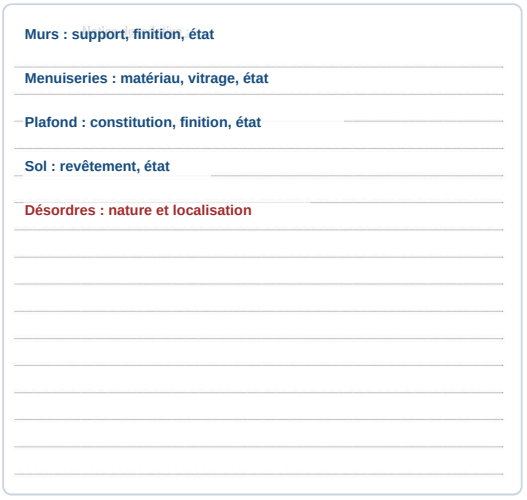
Reporter et légender les équipements existants d'électricité, d'informatique et de chauffage.

Question 1.4. Sur le document réponse DR1.2, lister et décrire les matériaux constitutifs des parois, menuiseries, plafonds et sols concernés par l'aménagement, puis repérer les éventuels désordres.

Compléter la notice DR1.2 après inspection, en reliant si besoin les observations aux repères du relevé DR1.1. Pour chaque ouvrage concerné par les travaux, décrire les matériaux et finitions visibles, puis noter l'état et les désordres effectivement constatés. Le sujet précise les éléments à transformer, mais la composition existante et les anomalies doivent être observées sur place. La trame ci-dessous indique les informations à consigner dans la notice.

Ouvrage	Informations à relever
Murs	Support, finition, état et désordres
Menuiseries intérieures et extérieures	Matériau, vitrage, état et fonctionnement
Plafond	Constitution apparente, finition et état
Sol	Revêtement, support apparent et état

Repères de description à inscrire sur DR1.2



✓ RÉPONSE À RETENIR

Décrire les matériaux, finitions et désordres constatés lors de l'inspection.

2. Calcul et répartition du compte prorata

Le candidat est économiste dans l'entreprise de gros œuvre chargée de gérer le compte prorata du chantier de la mairie et du centre de loisirs d'Agonac. À partir de la convention interentreprises, de l'état des dépenses et des montants des marchés, il calcule le compte et prépare sa répartition à l'aide d'un tableur.

a

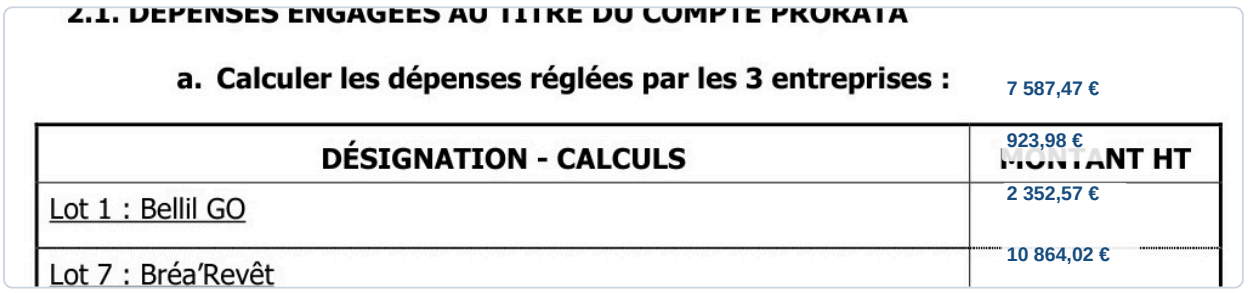
Question 2.1. Sur DR2.1, calculer les dépenses engagées au titre du compte prorata par les trois entreprises prestataires, puis déterminer le total des dépenses.

L'état des dépenses donne les montants HT à regrouper par entreprise prestataire. Additionner séparément les dépenses d'équipement et de fonctionnement de SARL BELIL - G O, puis celles de BRÉA' Revêt et de Terrass'MOLENE. Le total des trois sous-totaux est celui à reporter sur DR2.1.

Entreprise	Calcul des dépenses HT	Total HT
SARL BELIL - G O	1 729,50 + 2 015,33 + 320,65 + 664,64 + 2 036,70 + 820,65	7 587,47 €
BRÉA' Revêt	419,53 + 504,45	923,98 €
Terrass'MOLENE	1 028,00 + 1 324,57	2 352,57 €
Total	7 587,47 + 923,98 + 2 352,57	10 864,02 €

Les montants sont hors taxes, comme le prévoit la convention.

DR2.1 - dépenses calculées


2.1. DÉPENSES ENGAGÉES AU TITRE DU COMPTE PRORATA

a. Calculer les dépenses réglées par les 3 entreprises : 7 587,47 €

DÉSIGNATION - CALCULS	MONTANT HT
Lot 1 : Bellil GO	923,98 €
Lot 7 : Bréa'Revêt	2 352,57 €
	10 864,02 €

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Dépenses engagées : 10 864,02 € HT.

b

Question 2.1. À partir du total des dépenses engagées, calculer les frais de gestion prévus par la convention du compte prorata.

La convention fixe les frais de gestion à 8 % des dépenses HT imputées au compte prorata. Appliquer ce taux au total calculé précédemment :
10 864,02 × 8 / 100 = 869,1216 €.

Arrondis au centime, les frais de gestion à inscrire sur DR2.1 sont de 869,12 € HT. La convention précise que cette rémunération constitue elle-même une dépense d'intérêt commun et s'ajoute donc aux dépenses engagées pour calculer le montant global du compte.

DR2.1 - frais de gestion



✓ RÉPONSE À RETENIR

Frais de gestion : 869,12 € HT.

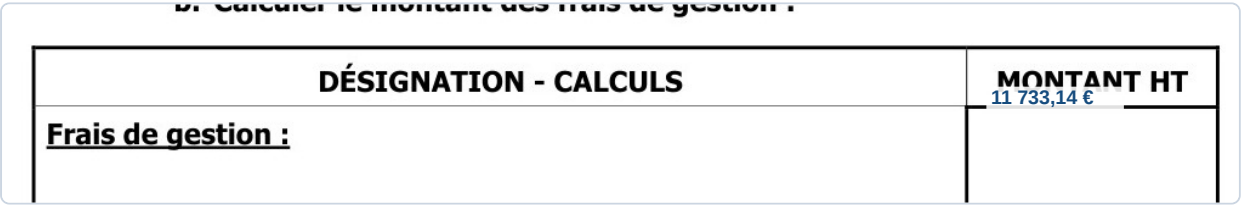
c

Question 2.1. Déduire le montant global du compte prorata, frais de gestion compris.

Le montant global du compte comprend le total des dépenses engagées et les frais de gestion prévus par la convention. Additionner les deux montants arrondis au centime :
10 864,02 + 869,12 = 11 733,14 € HT.

Ce total est le montant à reporter dans la case « Total compte prorata » de DR2.1, puis à utiliser pour calculer le coefficient de répartition entre les entreprises.

DR2.1 - total du compte



✓ RÉPONSE À RETENIR

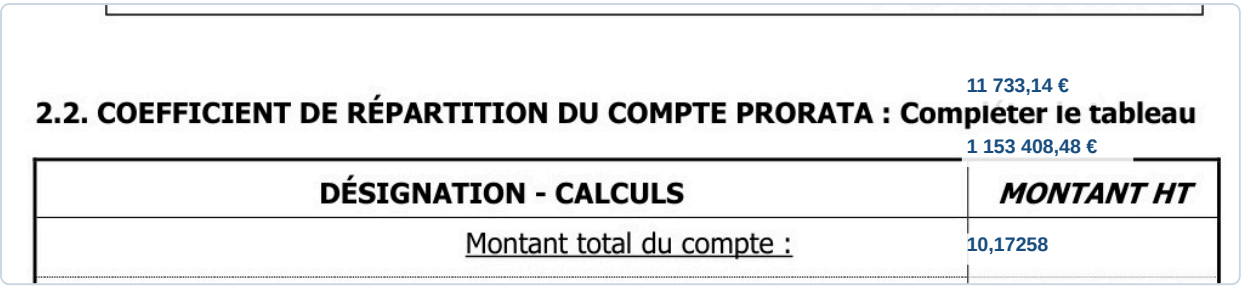
Montant global du compte prorata : 11 733,14 € HT.

Question 2.2. Déterminer le coefficient de répartition du compte à partir du montant total du compte et du montant global du chantier, et compléter le tableau au 1 : 1000.

Le montant global du chantier est la somme des dix marchés, soit 1 153 408,48 € HT. Pour obtenir le coefficient au 1 : 1 000, rapporter le compte prorata au montant du chantier, puis multiplier par 1 000 :
11 733,14 / 1 153 408,48 × 1 000 = 10,17257997.

À cinq décimales, le coefficient à inscrire est 10,17258. Il correspond à la part du compte prorata pour 1 000 € de marché.

DR2.1 - coefficient de répartition



✓ RÉPONSE À RETENIR

Montant du chantier : 1 153 408,48 € HT. Coefficient au 1 : 1 000 : 10,17258.

Question 2.3. À l'aide d'un logiciel tableur, compléter le tableau de répartition du document réponse numérique DR2.2_E33.

Dans le tableur, calculer chaque quote-part avec le coefficient 10,17258 au 1 : 1 000, puis arrondir au centime. Les deux provisions déjà versées se déduisent des sommes dues : 750,00 € pour OUESSANT et 500,00 € pour GLÉNAN Élec. L'arrondi des quotes-parts crée un écart d'un centime ; l'ajouter à la dernière ligne pour équilibrer la répartition.

Lot	Entreprise	Quote-part HT	Solde après provision
1	SARL BELIL - G O	4 391,07 €	4 391,07 €
2	OUESSANT	1 067,41 €	317,41 €
3	ILDESSIN	956,58 €	956,58 €
4	BATZ	425,56 €	425,56 €
5	GROIX	533,29 €	533,29 €
6	SA GLÉNAN	723,89 €	723,89 €
7	BRÉA' Revêt	312,99 €	312,99 €
8	GLÉNAN Élec	829,21 €	329,21 €
9	ILDIEU	1 505,54 €	1 505,54 €
10	Terrass'MOLENE	987,60 €	987,60 €
Total		11 733,14 €	10 483,14 €

La quote-part du lot 10 comprend le centime d'équilibrage. Le total des soldes tient compte des deux provisions.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Compte réparti : 11 733,14 € HT. Solde restant après provisions : 10 483,14 € HT.

Question 2.4. Enregistrer le tableau complété sous le nom indiqué dans le sujet, en y ajoutant le numéro de candidat, puis imprimer le travail.

Après vérification des formules et des totaux, enregistrer le classeur complété en remplaçant la mention « n° de candidat/e » par le numéro réel du candidat. Suivre le nom demandé à la question 2.4, puis imprimer le tableau de répartition.

1. Enregistrer sous : DR2.2_E32 - numéro de candidat.
2. Vérifier que le fichier enregistré s'ouvre et que le tableau est lisible à l'impression.
3. Remettre l'impression avec les documents réponses.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Fichier : DR2.2_E32 - [numéro de candidat]. Tableau imprimé.

3. Détermination des effectifs et actualisation du planning d’embauche

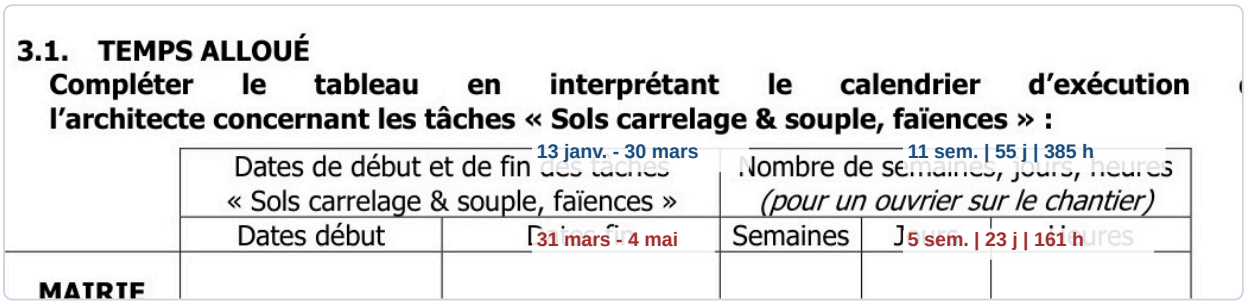
Le candidat agit comme conducteur de travaux dans une entreprise de revêtements de sols et de murs intervenant sur la mairie et le centre de loisirs. Il exploite le calendrier d’exécution, le tableau des finitions et les temps unitaires pour déterminer les durées et les besoins en main-d’œuvre, puis actualiser le planning d’embauche.

Question 3.1. À partir du planning de l’architecte, définir les dates de début et de fin des interventions concernant les sols carrelés et souples ainsi que les faïences, pour la mairie et le CLSH. Déduire les temps alloués en semaines, jours et heures pour un ouvrier.

Le calendrier de l’architecte place la mairie en semaines 3 à 13, puis le CLSH en semaines 14 à 18. En comptant les semaines de travail de cinq jours, la période du CLSH comprend deux jours fériés, le 21 avril et le 1er mai. Chaque journée représente 7 heures pour un ouvrier.

Local	Début	Fin	Semaines	Jours travaillés	Heures
Mairie	13 janvier	30 mars	11	55	385
CLSH	31 mars	4 mai	5	23	161

Temps alloués par bâtiment



✓ RÉPONSE À RETENIR

Mairie : 13 janvier au 30 mars, 11 semaines, 55 jours, 385 h. CLSH : 31 mars au 4 mai, 5 semaines, 23 jours, 161 h.

a

Question 3.2. À partir du tableau « Finition des pièces » de l’architecte, calculer pour la mairie et le CLSH les quantités de sols carrelés et PVC, de plinthes carrelées et PVC, et de faïence murale à réaliser.

Les totaux sont relevés dans le tableau « Finition des pièces ». Les deux revêtements de sol carrelés sont additionnés, de même que les deux formats de faïence. Pour les plinthes, les colonnes carrelage et PVC donnent chacune une quantité à retenir.

Local	Sols carrelés (m²)	Sols PVC (m²)	Plinthes carrelées (m)	Plinthes PVC (m)	Faïence (m²)
Mairie	121,39	184,14	73,10	170,00	58,51
CLSH	60,84	291,22	97,63	215,50	92,87

Quantités à reporter sur le DR3.1

MAIRIE 121,39 | 184,14 | 73,10 | 170,00 | 58,51

3.2. CALCUL DES EFFECTIFS – Tâches « Sols carrelage & souple, faïences »

a. À partir du tableau « Finition des pièces » de l'architecte, calculer les quantités à réalis

CLSH 60,84 | 291,22 | 97,63 | 215,50 | 92,87

✓ RÉPONSE À RETENIR

Mairie : 121,39 m² carrelage, 184,14 m² PVC, 73,10 m de plinthes carrelées, 170 m PVC, 58,51 m² de faïence. CLSH : 60,84 m², 291,22 m², 97,63 m carrelées, 215,50 m PVC, 92,87 m².

b

Question 3.2. À partir des quantités et des temps unitaires, calculer le nombre total d'heures de main-d'œuvre nécessaires pour les travaux de sols, de plinthes et de faïence, en distinguant la mairie et le CLSH.

Pour chaque ouvrage, le temps de main-d'œuvre est la quantité multipliée par le temps unitaire : sols carrelés 0,90 h/m², sols PVC 0,35 h/m², plinthes carrelées 0,24 h/m, plinthes PVC 0,10 h/m et faïence 1,20 h/m². Les totaux sont calculés avant arrondi.

Local	Carrelage	PVC sols	Plinthes carrelées	Plinthes PVC	Faïence	Total
Mairie	109,25 h	64,45 h	17,54 h	17,00 h	70,21 h	278,46 h
CLSH	54,76 h	101,93 h	23,43 h	21,55 h	111,44 h	313,11 h

Heures de main-d'œuvre à reporter sur le DR3.1

b. Calculer le nombre d'heures total pour la réalisation de ces tâches

Mairie : 109,25 | 64,45 | 17,54 | 17,00 | 70,21 | 278,46 h

	SOLS		PLINTHES		FAÏENCE MURALE 10/30 & 20/20	TOTAL M.O. Heures
	Carrelage 30/60 20/20 GC	PVC Taralay et Taradouche	Carrelage	PVC		
TU H/ m² ou H/ m						
MAIRIE						

CLSH : 54,76 | 101,93 | 23,43 | 21,55 | 111,44 | 313,11 h

✓ RÉPONSE À RETENIR

Total de main-d'œuvre : mairie 278,46 h ; CLSH 313,11 h.

c

Question 3.2. Déduire le nombre d'ouvriers nécessaires pour réaliser les travaux de la mairie et du CLSH dans les délais prévus.

Le nombre d'ouvriers est obtenu en divisant les heures requises par les heures disponibles pour un ouvrier pendant l'intervention, puis en arrondissant à l'entier supérieur. La mairie dispose de 385 h par ouvrier et le CLSH de 161 h, jours fériés déduits. L'effectif de trois ouvriers indiqué au planning pour la chape du CLSH est une tâche distincte de ces travaux de sols et faïences.

Calcul : mairie, 278,456 / 385 = 0,72 ; CLSH, 313,1082 / 161 = 1,95.

Effectifs à inscrire sur le DR3.1

CLSH H						

Mairie : 1 ouvrier

c. Déduire le nombre d'ouvriers nécessaires afin de respecter les délais

CLSH : 2 ouvriers

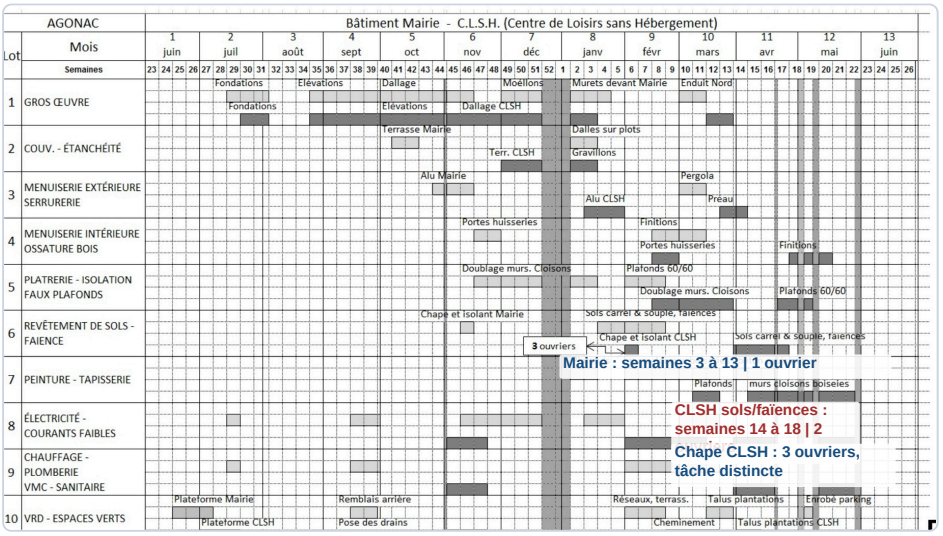
DÉSIGNATION - CALCULS	Nombre d'ouvriers
MAIRIE :	

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Mairie : 1 ouvrier. CLSH : 2 ouvriers pour les sols et faïences.

Question 3.3. À l'aide d'un logiciel tableur, compléter le planning d'embauche en positionnant les interventions du chantier, en représentant les barres des tâches et en indiquant les effectifs.

Reporter les périodes du calendrier architecte sur les lignes correspondantes du planning d'embauche : mairie du 13 janvier au 30 mars avec 1 ouvrier, puis sols et faïences du CLSH du 31 mars au 4 mai avec 2 ouvriers. Tracer une barre pour chaque intervention et ajouter séparément la tâche de chape du CLSH, prévue pour 3 ouvriers. Pour chaque semaine, cumuler ces effectifs avec ceux des autres chantiers.

Périodes à reporter sur le planning d'embauche



✓ RÉPONSE À RETENIR

Mairie : 1 ouvrier, du 13 janvier au 30 mars. CLSH, sols et faïences : 2 ouvriers, du 31 mars au 4 mai. Chape CLSH : 3 ouvriers sur sa période au planning.

Question 3.4. Conclure en formulant les remarques nécessaires sur la crête des effectifs du planning d'embauche.

La crête correspond au maximum simultané des effectifs mobilisés sur les cinq chantiers. Pour chaque semaine, additionner les effectifs déjà planifiés, ceux des sols et faïences (1 ouvrier mairie, 2 au CLSH) et les 3 ouvriers de la chape du CLSH lorsqu'elle se déroule. Comparer le total à la capacité de l'entreprise, fixée à 12 ouvriers. Tout dépassement nécessite un ajustement du calendrier ou des effectifs.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ne pas dépasser 12 ouvriers simultanément. En cas de dépassement, décaler une intervention ou prévoir une embauche.

Question 3.5. Enregistrer le planning complété sous le nom DR3.2 suivi du numéro de candidat, puis imprimer le travail.

Enregistrer le tableur complété sous le nom DR3.2 suivi du numéro de candidat, conformément à la consigne. Utiliser le format du fichier fourni ou demandé par le logiciel, .xls ou .ods. Avant l'impression, vérifier que les barres des tâches, les périodes et les effectifs restent lisibles sur le planning.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Nom : DR3.2 suivi du numéro de candidat, au format .xls ou .ods. Imprimer le planning complété.

4. Prévention du risque de chute et préparation du DIUO d’une toiture-terrasse

Le candidat, conducteur de travaux dans une entreprise de couverture et d’étanchéité, prépare des éléments du dossier d’intervention ultérieure sur l’ouvrage pour la toiture-terrasse du CLSH. Il analyse le risque de chute et renseigne les moyens de prévention, les accès, les équipements à entretenir et les interventions futures.

a

Question 4.1. Analyser le risque d’accident engendré par les interventions ultérieures sur la toiture-terrasse végétalisée.

Les interventions sur le plancher haut du CLSH exposent l’opérateur à une chute de hauteur, notamment s’il s’approche du bord pendant l’entretien ou le contrôle de l’étanchéité. Une telle chute peut provoquer des blessures graves. La ligne de vie, placée dans l’axe de la bande stérile, et la longe d’assujettissement limitent le déplacement et maintiennent l’opérateur hors de la zone de chute.

Risque d’accident



Chute de hauteur : blessures graves possibles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Risque de chute de hauteur depuis la toiture pendant l’entretien ou le contrôle de l’étanchéité, avec blessures graves possibles.

b

Question 4.1. Sélectionner les deux réponses appropriées en indiquant le type de prévention et le moyen matériel utilisé pour les interventions.

Le moyen prévu associe une protection individuelle à un équipement porté par l’opérateur : le harnais est relié à la ligne de vie par une longe d’assujettissement. La longe limite le rayon de déplacement et maintient l’utilisateur hors de la zone de chute. Il faut donc cocher « Individuelle (EPI) » et « Harnais + longe ». Le garde-corps est une protection collective, mais ce n’est pas le moyen indiqué pour cette intervention sur le CLSH.

Moyens de prévention à cocher



✓ RÉPONSE À RETENIR

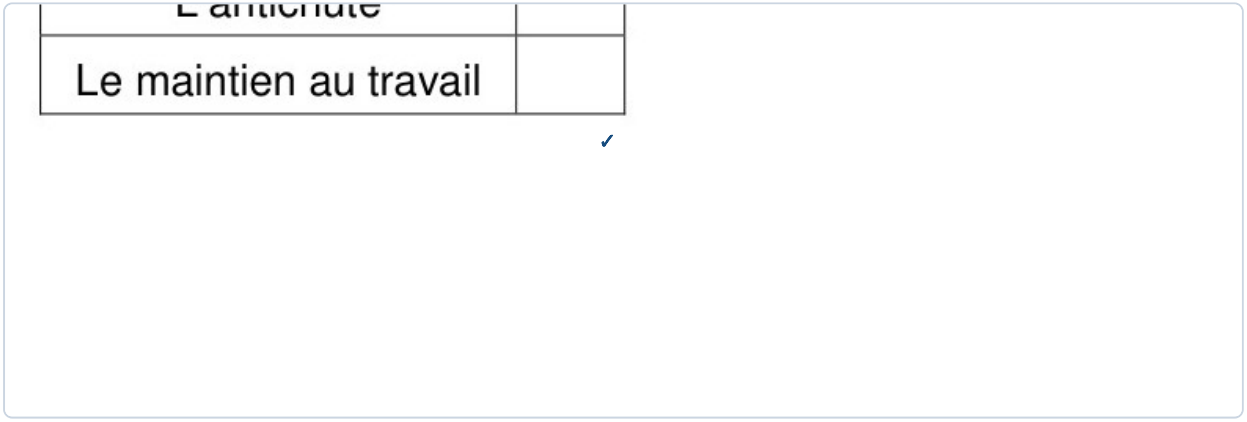
Prévention individuelle (EPI) : harnais et longe d'assujettissement reliés à la ligne de vie, en système de retenue.

c

Question 4.1. Préciser le système de travail en hauteur adapté à la situation en cochant la bonne proposition parmi la retenue, l'antichute et le maintien au travail.

Le système adapté est le travail en retenue. La longueur de la longe est réglée pour permettre l'intervention sans que l'opérateur puisse atteindre le bord de la toiture. Ce dispositif l'empêche d'accéder à la zone dangereuse. Il ne s'agit pas d'un système antichute, qui arrête une chute déjà amorcée, ni d'un maintien au travail, qui soutient l'opérateur dans sa position.

Système de travail en hauteur à cocher



✓ RÉPONSE À RETENIR

Système de travail en hauteur à cocher : la retenue, réglée pour empêcher l'accès au bord de la toiture.

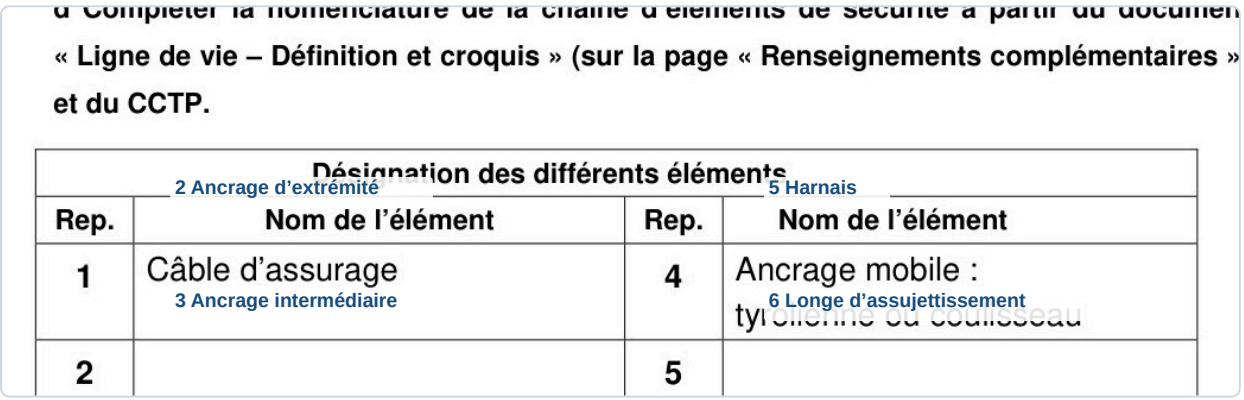
d

Question 4.1. À partir de la définition et du croquis de la ligne de vie ainsi que du CCTP, compléter la nomenclature des éléments de la chaîne de sécurité représentée.

Le schéma distingue le câble, ses ancrages fixes et le point mobile qui coulisse sur le câble. L'opérateur est relié à ce point par sa longe et son harnais. Les repères 1 et 4 sont déjà renseignés sur le document ; compléter les autres cases avec les éléments correspondants.

Repère	Élément
1	Câble d'assurage
2	Ancrage d'extrémité
3	Ancrage intermédiaire
4	Ancrage mobile : tyrolienne ou coulisseau
5	Harnais
6	Longe d'assujettissement

Nomenclature de la chaîne de sécurité complétée


d Compléter la nomenclature de la chaîne d'éléments de sécurité à partir du documen
« Ligne de vie – Définition et croquis » (sur la page « Renseignements complémentaires »
et du CCTP.
Désignation des différents éléments
2 Ancrage d'extrémité
5 Harnais
Rep. | Nom de l'élément | Rep. | Nom de l'élément
1 | Câble d'assurage
3 Ancrage intermédiaire | 4 | Ancrage mobile :
6 Longe d'assujettissement
2 | | 5 |

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rep. 2 : ancrages d'extrémité ; rep. 3 : ancrage intermédiaire ; rep. 5 : harnais ; rep. 6 : longe d'assujettissement.

Question 4.2. Compléter l'extrait du DIUO relatif aux interventions ultérieures sur la toiture-terrasse inaccessible du CLSH : localiser la situation de travail, préciser l'accès et la circulation, lister les documents annexés utiles et indiquer la nature et la fréquence des interventions.

La situation concerne le plancher haut du CLSH, en toiture-terrasse inaccessible. L'accès s'effectue par le point d'accès à la toiture indiqué sur le plan du CLSH. Les déplacements sur la toiture sont sécurisés par la ligne de vie, utilisée avec une longe réglée en retenue. Le tableau reprend les documents techniques utiles et les opérations d'entretien, avec les fréquences indiquées dans l'extrait du DIUO de référence.

Équipement à entretenir	Documents annexés au DIUO	Nature de l'intervention	Fréquence
Bacs du type « Graviland »	Fiches techniques du fournisseur Graviland ; plans et coupes ; CCTP du lot couverture-étanchéité	Entretien des bacs de la toiture végétalisée	Annuel
Eaux pluviales	Plans et coupes du plancher haut avec repérage des EP ; CCTP du lot couverture-étanchéité	Nettoyage des naissances d'EP, enlèvement des détritus et vérification du bon écoulement de l'eau	Tous les 3 mois
Solins et relevés	Plans et coupes du plancher haut avec repérage des EP ; CCTP du lot couverture-étanchéité	Contrôle de l'état des solins et de l'étanchéité	Visite annuelle

Localisation, accès et circulation

Toiture-terrasse inaccessible :

Localisation :	Plancher haut du CLSH Accès par le point d'accès à la toiture indiqué sur le plan du CLSH.
Accès et circulation (gestion du risque) :	Déplacements sécurisés par ligne de vie et longe en retenue.

Interventions ultérieures à reporter dans le DIUO

	Les déplacements horizontaux sont sécurisés par :

Équipements à entretenir	Listes des documents annexés au DIUO	Entretien des bacs végétalisés	Fréque Annuel
Bacs du type «Graviland »	Fiches techniques du fournisseur Graviland Plans coupes CCTP lot couverture étanchéité	Plans/coupes avec repérage EP ; CCTP Nettoyage des naissances, retrait des détritus et contrôle de l'écoulement	Tous les 3 mois
Eaux pluviales	Plans/coupes avec repérage EP ; CCTP	Contrôle des solins et de l'étanchéité	Annuel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Plancher haut du CLSH ; accès par le point indiqué au plan ; circulation sécurisée par ligne de vie en retenue. Entretien des bacs annuel, nettoyage des EP tous les 3 mois, contrôle des solins annuel.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2016)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E33 du baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment, option A : Études et économie, session 2016, porte le code 1606 - TE PC 33. D'une durée de 4 h et de coefficient 2, elle porte sur un chantier de mairie et de centre de loisirs. Elle évalue le relevé, le compte prorata, les effectifs et le planning, ainsi que la prévention des risques et la préparation du DIUO.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le compte prorata rassemble les dépenses d'intérêt commun définies par la convention entre les entreprises.
- Les frais de gestion du compte prorata correspondent à 8 % des dépenses HT imputées au compte.
- Les heures de main-d'œuvre se calculent en multipliant les quantités d'ouvrages par leurs temps unitaires.
- Le DIUO rassemble les données utiles à la prévention des risques lors des interventions ultérieures sur l'ouvrage.

Points de vigilance & attentes du jury

- Relier clairement les dimensions du relevé aux repères du plan et des élévations.
- Vérifier les dépenses HT, le taux de gestion et le montant global avant de calculer la répartition.
- Tenir compte des dates, des jours fériés, des contraintes de chantier et des temps unitaires.
- Pour le DIUO, vérifier la cohérence entre accès, prévention, documents annexés et fréquences d'intervention.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer les heures de main-d'œuvre à partir des quantités d'ouvrages ?

Pour chaque ouvrage, multipliez la quantité à réaliser par son temps unitaire, dans l'unité correspondante. Additionnez ensuite les heures obtenues par tâche et par bâtiment afin d'établir le besoin total de main-d'œuvre.

Q : Comment déterminer le coefficient de répartition du compte prorata ?

Additionnez d'abord les dépenses imputées au compte et les frais de gestion prévus par la convention. Rapportez le montant total du compte au montant global du chantier, puis exprimez le coefficient selon la précision demandée.

Q : Quels temps indicatifs sont prévus pour les quatre études ?

Le sujet conseille 2 heures pour le relevé, 45 minutes pour le compte prorata, 45 minutes pour le planning et 30 minutes pour le DIUO. Prévoyez également un temps de contrôle et d'enregistrement des fichiers.

Q : Quels critères de notation faut-il surveiller particulièrement ?

Le sujet exige des relevés complets et exploitables, des calculs exacts, un coefficient de répartition à cinq décimales et un planning respectant les contraintes. Pour le DIUO, les informations et fréquences doivent être cohérentes avec les documents techniques.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacproteb.fr/assets/annales/bac-pro-teb/E3 - Production et communication (option Électronique)/2016/Bac Pro TEB - E3 - Production et communication (option Électronique) - Session 2016 - 2-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro TEB : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.